

75 ans d'histoire policière locale et nationale

L'Institut Suisse de Police dans les archives des quotidiens neuchâtelois



Cyril Amberg

Chef du domaine Recherche, Enseignement, CentreDoc et Service linguistique

Résumé

À l'occasion des 75 ans de l'Institut Suisse de Police, cet article propose un regard externe sur l'histoire de ce dernier, en s'appuyant très largement sur le fonds d'archives numérisé des quotidiens neuchâtelois (*Feuille d'avis de Neuchâtel / FAN / L'Express / L'Impartial et Arcinfo*). Témoins de l'évolution de la société, mais surtout de celles des polices depuis la fin des années 1940, les plus de 760 occurrences de l'expression « Institut Suisse de Police » identifiées dans ce fonds d'archives illustrent certains pans de l'histoire de

l'Institut, notamment dans les domaines de la formation continue, puis, dès l'ouverture de l'École suisse d'aspirants de police, également de la formation de base. On observe qu'au fil des ans, la couverture médiatique des activités de l'Institut est inégale et qu'elle est liée à divers facteurs, parmi lesquels l'implication de certaines personnalités politiques neuchâteloises ou fédérales disposant d'une importante notoriété auprès du lecteurat, le déroulement d'activités à Neuchâtel et finalement la « tangibilité » de ces dernières.

75 ans après la fondation de l'Institut Suisse de Police (ISP), cet article rétrospectif propose, en complément de l'article de Sarah Tschan (2021), un regard externe sur l'Institut, puisqu'il s'appuie essentiellement sur le très riche fonds d'archives des quotidiens neuchâtelois. Son objectif est de dresser un bref « portrait-robot » de l'Institut, tel que présenté dans la presse locale. L'analyse de ce fonds d'archives, croisé avec certaines sources internes à l'Institut, notamment ses rapports d'activités (Institut Suisse de Police, 1956–2020) et ses publications commémoratives (Béguin, 1981 ; Warynski, 1996 ; Institut Suisse de Police, 2006), permet d'identifier un certain nombre de thématiques récurrentes, mais aussi certains points aveugles de l'activité de l'Institut, de son ancrage dans le paysage policier et politique suisse, ainsi que dans la réalité locale de la ville et du canton Neuchâtel.

Le fonds d'archives des quotidiens neuchâtelois

Numérisé dès 2008 en collaboration avec la Bibliothèque nationale suisse, la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel et la Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds, le fonds d'archives historiques de la Société Neuchâteloise de Presse

couvre les périodes suivantes: 1738–2018 pour la *Feuille d'avis de Neuchâtel / FAN / L'Express*, 1881–2018 pour *L'Impartial* et 2018–2020 pour *Arcinfo*, issu de la fusion de *L'Express* et de *L'Impartial*. Il comprend au total plus de 1,5 million de pages numérisées (Société Neuchâteloise de Presse, 2009–2021 ; Willemin, 2009).

Durant la période 1946–2020, le site d'archives identifie 766 occurrences de l'expression « Institut Suisse de Police » (Société Neuchâteloise de Presse, 2009–2021, état au 18.06.2021). La recherche analytique proposée par le site permet d'identifier le nombre d'occurrences par période quinquennale. Cette répartition temporelle met en évidence des périodes de médiatisation inégale dans ces médias locaux, avec deux périodes de dix ans, chacune ayant bénéficié d'une couverture particulière, à savoir la période 1965–1974 et la période 1995–2004 (cf. Ill. 1, p. 24).

Les articles mentionnant l'Institut ne sont pas d'importance égale, étant donné que le moteur de recherche identifie aussi bien les mentions uniques que les articles plus fournis comportant souvent plusieurs mentions de l'expression.

En étudiant ces archives, au moins deux limites ont pu être identifiées : en premier lieu, le nom des rédactrices et rédacteurs des articles des quotidiens neuchâtelois n'était, jusqu'aux années 1990 environ, que très rarement renseigné (aucune mention, uniquement initiales ou autre mention abrégée), ce qui a rendu impossible une identification précise¹. On constate toutefois que certaines de ces personnes ont consacré, au fil des ans, plusieurs articles à l'Institut. Par ailleurs, il n'est pas possible de reconstituer dans quelle mesure, l'Institut communiquait directement ou indirectement avec les médias locaux durant les différentes périodes de son existence. Bien évidemment, une communication active – et inversement, une absence de communication envers les médias – a pu contribuer à une médiatisation plus ou moins large de certaines de ses activités.²

La fondation de l'Institut

La première mention de l'Institut Suisse de Police dans la *Feuille d'avis de Neuchâtel* (ci-après FAN) coïncide avec la réunion inaugurale qui débouche sur son Acte de fondation le 5 janvier 1946 (P., 1946). Dès cette première mention, certains éléments récurrents sont identifiables dans la publication : Neuchâtel, lieu d'implantation du futur Institut, la nécessité de développer l'unité de doctrine (mentionnée sous la dénomination de : « l'unification de l'enseignement ») ainsi que la mention de personnalités de notoriété locale ou nationale et liées à l'Institut (ici les signataires de l'Acte de fondation). L'ISP, qualifié à plusieurs reprises d'« école », est perçu comme particulièrement intéressant pour les petits cantons qui ne disposent pas d'écoles de police propres. Ce bref article se clôt par le vœu suivant : « Souhaitant que les auteurs de ce projet soient soutenus comme il convient et que Neuchâtel abrite bientôt le nouvel Institut suisse de police. » (P., 1946) Projet novateur, l'Institut est rapidement perçu comme une opportunité pour la ville et le canton de Neuchâtel au sortir de la Seconde Guerre mondiale.

Suite à la première assemblée générale de l'Institut, la FAN réitère son éloge à Georges Béguin, président-fondateur, et reprend les propos de ce dernier qui mentionnent essentiellement le soutien apporté à l'Institut par différentes associations professionnelles qui marquent son histoire jusqu'aujourd'hui³ et par

le conseiller fédéral von Steiger, alors en charge du Département fédéral de justice et police (s.n., 1946).

Les premières mentions de l'Institut en devenir sont unanimement favorables à la démarche, jugée novatrice et pertinente, bien avant que l'Institut ne déploie ses premières activités de formation.

Les premiers cours de l'Institut: uniformité, circulation routière et... psychologie

Qualifiées de « réussite complète » (P., 1948b), les premières formations dispensées à l'Institut bénéficient également d'une couverture élogieuse. On y apprend que ce premier cours, regroupant 70 « chefs de police, officiers et aspirants officiers », abordait déjà diverses matières relationnelles, telles que la psychologie (« humaine » et « collective ») (P., 1948a), ce qui est remarquable à plus d'un égard. Par ailleurs, le rôle de l'Institut dans le développement d'une uniformisation des pratiques y est également mis en avant (P., 1948b).

Ce premier cours [...] abordait déjà diverses matières relationnelles, telles que la psychologie (« humaine » et « collective »).

Un an plus tard, la FAN consacre un reportage en plusieurs épisodes à la semaine du cours de perfectionnement qui se déroule du 17 au 22 octobre 1949. D'une ampleur certaine, ce futur cours phare de l'Institut regroupe déjà 227 participants selon les sources journalistiques ; ces derniers, dont « [l]es Romands et les Confédérés [...] sont en nombre presque égal » (s.n., 1949a), devront notamment mettre en évidence leurs compétences en matière de constat d'accident sur un chantier d'accident fictif entre une automobile et un tramway situé à La Coudre-Chaumont à Neuchâtel, soit à quelques dizaines de mètres des locaux actuels de l'Institut ! (R., 1949) Décrise en détail, cette mise en situation très réaliste impressionne visiblement le ou la journaliste qui accompagne les apprenants sur place :

¹ Dans la bibliographie et les renvois, les rédactrices et rédacteurs sont référencé-e-s en utilisant les mentions figurant dans les articles correspondants.

² Ce qui est établi, c'est qu'au cours de la période 2006–2020 environ, l'Institut a focalisé l'essentiel de ses efforts de communication sur son public cible premier, à savoir les corps de police et les autres organes de sécurité publics, plutôt que sur le grand public, par l'intermédiaire de la presse locale ou nationale.

³ La Conférence des directeurs de police (actuelle CCDJP), la Conférence des commandants de polices cantonales (actuelle CCPSC), la Société des chefs de police des villes suisses (actuelle SCPVS), toutes trois encore représentées par un ou plusieurs membres au Conseil de fondation de l'Institut.

« À la Coudre, sur la chaussée mouillée, voici les agents au travail. Quel cœur à l'ouvrage ! Évidemment, c'est plus passionnant que n'importe quelle théorie. Les deux véhicules « emboutis » sont entourés de messieurs qui travaillent, qui du ruban métrique et de la craie, qui du bloc à dessin et du crayon. Et cela a un tel cachet d'authenticité que les gosses qui sortent de l'école, comme les automobilistes, qui passent, s'approchent, posent des questions, demandent des nouvelles des blessés en remarquant des taches rouges sur la chaussée ! » (R., 1949)

Seraient-ce là les prémisses de l'approche par compétences ou du reality training pratiqués aujourd'hui dans l'ensemble des écoles de police du pays ?

Très fréquemment, les articles traitant de l'Institut s'intéressent à certaines personnalités locales ou nationales associées à ses activités ou manifestations. À ce titre, il convient bien évidemment de mentionner son fondateur Georges Béguin, très souvent accompagné de son acolyte Willy Bleuler, qui marquèrent les destinées de l'Institut pendant plus de 35 ans (1946–1983). Peu avant qu'ils ne quittent leurs fonctions, la FAN leur rendit hommage, en rappelant les débuts de l'institution (s.n., 1981a).

Par la suite, ce fut surtout Claude Frey, qui siégeait

Événements locaux, ces visites des conseillers fédéraux en terres neuchâteloises liées aux activités de l'Institut émailleront régulièrement la couverture des quotidiens neuchâtelois. Ainsi, Ludwig von Moos (chef du DFJP de 1960 à 1971) assistera au 20^e anniversaire de l'Institut en 1966 où il réitérera le soutien du Conseil fédéral, tout en précisant l'importance de la ville de Neuchâtel pour le paysage policier suisse de l'époque (Bd, 1966). Von Moos se rendra par ailleurs au *Cours de perfectionnement* de 1967 (s.n., 1967) et surtout à l'inauguration de l'École suisse de police le 5 janvier 1970, 24 ans jour pour jour après la création de l'Institut (L., 1970).

Peu après son entrée en fonction, ce sera son successeur Kurt Furgler qui visitera l'école en mars 1972, où il assistera notamment à une leçon de grammaire (Imp., 1972; N., 1972). À cette occasion, il fut relevé que le conseiller fédéral, « parlant fort bien français, [se montra] très courtois et [serra] la main à toutes les personnes présentes » (Imp., 1972). Quelques années plus tard, le 8 janvier 1979, Furgler assista à l'ouverture de la dixième école de trois mois (Mt., 1979).

Une quinzaine d'années plus tard, à l'occasion du jubilé des 50 ans de l'Institut, la visite de l'un de ses successeurs, Arnold Koller ne passera pas inaperçue, puisqu'il se rendit à Neuchâtel en atterrissant en hélicoptère sur l'hôtel Beaulac avant de rejoindre les festivités à bord du *Fribourg* en compagnie des « grands manitous » de la police, « venus des quatre coins du pays » (Sp., 1996).

L'une des dernières mentions de l'Institut dans les quotidiens neuchâtelois est partiellement fortuite, car l'actuelle cheffe du département de justice et police, la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, s'est rendue début 2020 dans les locaux d'Arcinfo à l'invitation de ce dernier, voisin de palier de l'ISP. Elle y a retrouvé « cet Institut de police qu'elle connaît si bien » (Winteler, 2020) puisqu'elle a présidé son Conseil de fondation entre 2004 et 2007, jouant un rôle clé dans la réalisation et la mise en application du Concept général de formation qui a notamment consacré les titres protégés de Policière / Policier (brevet fédéral en 2003, puis diplôme fédéral en 2007).

Neuchâtel, capitale policière? Le « sens du devoir » et l'« esprit de Neuchâtel »

Bien que l'Institut ait toujours mis en évidence son caractère national et sa volonté d'harmoniser, au fur

Au fil des ans, les conseillers fédéraux chargés du [...] DFJP se succéderont à Neuchâtel pour assister à certaines activités formatives ou festives de l'Institut.

tant au Conseil communal de la ville Neuchâtel (1975–1991) qu'au Conseil national (1979–2003), tout en présidant le Conseil de fondation de l'Institut de 1983–2003, qui suscita l'intérêt des quotidiens neuchâtelois. La notoriété locale, puis nationale, de ces élus neuchâtelois contribua sans nul doute à une visibilisation de l'Institut dans le paysage médiatique régional. Au-delà de ces personnalités neuchâteloises, ce furent aussi différentes visites de représentant·e·s de l'exécutif fédéral sur lesquelles se penchèrent les médias neuchâtelois.

Une couverture émaillée par les visites de conseillers fédéraux... et d'une conseillère fédérale à Neuchâtel

Au fil des ans, les conseillers fédéraux chargés du Département fédéral de justice et police (DFJP) se succéderont à Neuchâtel pour assister à certaines activités formatives ou festives de l'Institut. Le premier d'entre eux, Eduard von Steiger, responsable du DFJP de 1941 à 1951, assistera à plusieurs cours de l'Institut (s.n., 1949; s.n., 1948) et militera en sa faveur au sein de l'administration fédérale.

et à mesure, les contenus de formation et les pratiques formatives dans l'ensemble du pays, on lui attribue rapidement un rôle spécifique dans le paysage médiatique et politique local. En effet, l'Institut est perçu, par les instances politiques neuchâteloises et les quotidiens locaux, comme accordant un rôle particulier à la ville et au canton de Neuchâtel dans les instances policières. André Clerc, représentant de la Fédération suisse des fonctionnaires de police, affirmera ainsi à l'occasion du 20^e anniversaire de l'Institut qu'« [à] Neuchâtel s'acquièrent le sens du devoir et la tenue morale » (Clerc in Bd, 1966). Le commandant Huber (Police cantonale vaudoise) abondera dans le même sens : « Si l'esprit de Genève a beaucoup fait pour la paix dans le monde, l'esprit de Neuchâtel règne sur les corps de police suisses » (Huber in Bd, 1966).

En 1973, à l'occasion de la rentrée de la quatrième volée d'aspirant·e·s de l'École suisse de police, *L'Impartial* titrera d'ailleurs, sous forme d'interrogation : « De ville d'études, Neuchâtel deviendra-t-elle ville policière ? » (rws, 1973). Cette image de « ville policière », voire de capitale policière, sera renforcée par l'organisation, à Neuchâtel, d'autres manifestations regroupant des cadres de police, telle que la conférence commémorative des directeurs de police des villes suisses en 1974 (s.n., 1974).

Les quotidiens neuchâtelois, témoins de l'accroissement progressif de l'activité formative de l'Institut

Le nombre de participant·e·s aux cours de l'Institut, vraisemblablement communiqué régulièrement par ce dernier, est souvent mentionné dans les quotidiens neuchâtelois ; il témoigne de l'accroissement progressif des activités formatives de l'ISP. L'exemple le plus marquant est sans nul doute celui du cours de perfectionnement qui se déroulera à de très nombreuses reprises en novembre à Neuchâtel, s'adressant tant aux francophones qu'aux germanophones. Mentionné pour la première fois lors de sa création en 1949, ce cours réunira immédiatement 225 « agents des polices cantonales et communales de toute la Suisse [ainsi qu']un directeur de police et un juriste du département fédéral de justice et police » (s.n., 1949a). Sept ans plus tard, le nombre de participants était déjà passé à 650, ce qui incita la rédaction de la *FAN* à clore l'article par les mots suivants :

« C'est dire que les délinquants en puissance, dans notre bonne ville, n'ont qu'à bien se tenir pendant cette semaine. Nous souhaitons une cordiale bienvenue à nos hôtes confédérés et nous leur souhaitons de faire du bon travail sans oublier de faire un séjour agréable dans nos murs. » (s.n., 1956)

Approchée dès 1958, la barre des 1000 participants (s.n., 1958a) fut dès lors rapidement franchie,

pour s'établir à 1259 en 1966 (g, 1966) et à « quelque 1300 » l'année suivante (s.n., 1967). Ce chiffre continuera de croître pour atteindre 1421 en 1981 (s.n., 1981b), puis 1500 en 1988

(AO-comm, 1988) et même 1545 en 1990, synonyme d'une « vague policière sur la ville » (cp, 1990). À en juger par le ton de la grande majorité des articles, ce rassemblement policier annuel semblait réjouir les rédactions des quotidiens neuchâtelois.

L'heure des comptes intervint notamment lors du jubilé des 50 ans en 1996. Plusieurs articles mentionnèrent ainsi qu'en cinquante ans d'existence, ce ne furent pas moins de 92 937 personnes (!) qui suivirent des cours de formation continue à l'Institut. 25 ans plus tard, ce chiffre atteint même 218 346 (Institut Suisse de Police, 1956–2020), soit une progression de plus 130 % au cours des 25 dernières années.

Cette image de « ville policière », voire de capitale policière, sera renforcée par l'organisation, à Neuchâtel, d'autres manifestations regroupant des cadres de police.

Une couverture médiatique locale inégale dans le temps

Ce qui est intéressant à noter, c'est que malgré cet accroissement numérique des activités formatives de l'Institut et une diversification de ses tâches et missions, les mentions se feront nettement plus rares dans les médias locaux après le passage quelque peu mouvementé de l'Institut vers le 21^e siècle (cf. notamment Meier, 2006, p. 12), qui donnera lieu à de premiers témoignages plutôt critiques de *L'Impartial* fin 2002, concernant le départ précipité du directeur de l'époque et la suspension du projet de construction de nouveaux locaux au Chanet (ats-ap, 2002 ; NHU, 2002). Cette couverture inégale s'observe notamment dans l'illustration 1, qui met en parallèle, pour chaque période quinquennale, le nombre de participant·e·s aux cours de l'Institut et le nombre de mentions des quotidiens neuchâtelois durant la même période. On observe ainsi un accroissement quasi linéaire du nombre de participant·e·s.

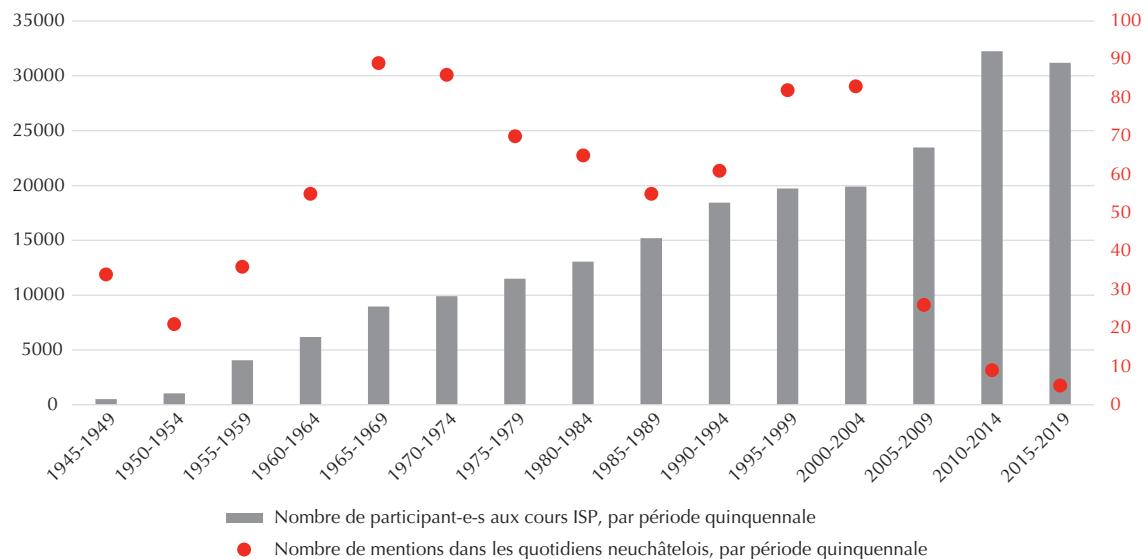


Illustration 1: Activités de formation et couverture médiatique locale (Institut Suisse de Police, 1956–2020; Société neuchâteloise de Presse, 2009–2020)

En ce qui concerne le traitement médiatique, qui connaît deux pics de dix ans chacun (1965–1974 et 1995–2004), incluant notamment les jubilés des 20 ans (en 1966) pour le premier et celui des 50 ans (en 1996) pour le second, différents facteurs ont pu influencer son évolution.

Parmi les plus évidents, on mentionnera notamment une décentralisation croissante des cours de formation continue organisés par l'Institut. Si durant

les premières décennies, la très grande majorité des cours de l'Institut se déroulaient à Neuchâtel, ce pourcentage s'élevait encore à 40% en 1996 (P., 1996). Au-

jourd'hui, le nombre de cours organisés à Neuchâtel est très limité, ce qui rend moins tangibles les activités de formation de l'Institut au niveau local. Par ailleurs, l'abandon du cours de perfectionnement romand et le déplacement de son pendant alémanique à Lucerne ont également contribué à invisibiliser les activités de l'Institut aux yeux des rédactions des quotidiens neuchâtelois. Un autre facteur d'importance est sans doute celui de la fermeture, en 2006, de l'École suisse d'aspirants de police (ESAP) sis au Chanet, dans le cadre de la mise en œuvre du Concept général de formation et de la réorientation des missions de l'Institut. L'ESAP, qui organisa plusieurs manifestations ouvertes au public durant son existence (cf. p. ex. JMP, 2003), permettait, elle aussi, de rendre tangible la formation policière aux yeux de la population et des médias locaux.

Aujourd'hui, le nombre de cours organisés à Neuchâtel est très limité, ce qui rend moins tangibles les activités de formation de l'Institut au niveau local.

Si on y ajoute le rôle de certaines personnalités politiques locales et nationales mentionnées précédemment, qui étaient très présentes durant les premières décennies des activités de l'Institut, et une évolution générale du rôle et du fonctionnement des médias au 21^e siècle (avènement des quotidiens gratuits, puis développement des réseaux sociaux), on trouvera quelques éléments expliquant la diminution de la présence médiatique locale de l'Institut, malgré l'accroissement de ses activités.

Cela n'empêche pas l'Institut d'être considéré, en 2017, comme l'un des « vecteurs de rayonnement » de la région Neuchâtel et Littoral, au même titre que le Centre Dürrenmatt, le Laténium ou... le Non filtré (s.n., 2017).

L'École suisse de police, aboutissement et limites d'une idée novatrice

Envisagée depuis plusieurs décennies, la création d'une école suisse de police, destinée avant tout aux corps de police de petite taille ou de taille moyenne qui ne disposaient pas encore d'une école de formation de base, suscite immédiatement un enthousiasme auprès des médias neuchâtelois. Prévue dès la création de l'Institut, l'École suisse de police, connue ensuite sous l'acronyme d'ESAP, se matérialise en 1970. La séance inaugurale de l'ESAP, qui intervient près de trois ans avant l'ouverture des premiers cursus, est fêtée comme un grand succès par la FAN (Bd., 1967), qui se montre même impatiente de l'ouverture effective. Placée sous les auspices du Conseil d'État et du Conseil communal de Neu-

châtel, l'École est perçue, y compris du point de vue de son emplacement (au Chanet) annoncé en 1969, comme une réussite neuchâteloise; ses initiateurs, Georges Béguin et Willy Bleuler qui en prendra la direction durant quelques années, étant les principaux moteurs du développement parallèle des autres activités de l'Institut. Au-delà de l'école d'aspirants de trois mois, la FAN s'intéresse en particulier à la création d'une filière de trois ans, accessible dès la sortie de l'école obligatoire (Mt., 1969), qui, initiée en 1974, ne connut toutefois pas le succès escompté et fut abandonnée en 1986 (Meichtry, 1996).

Au cours des années suivantes, les activités de l'École, peut-être plus tangibles que les activités de formation continue, éclipseront parfois celles des nombreux cours de formation continue de l'Institut (cf. p. ex. Mt., 1970; RWS, 1973; Mt., 1973), surtout lorsque des personnalités politiques assistent à l'ouverture ou à la clôture des cursus (cf. ci-avant). Par ailleurs les écoles de police au Chanet seront aussi perçues comme des symboles d'une mixité naissante des effectifs de police et de ceux de l'Institut, tant au niveau des aspirant-e-s (RWS, 1973; RWS, 1981) que du personnel d'encadrement; en témoigne l'arrivée de Christiane Mercier, en 1983, à la tête de l'école de trois ans (RD, 1984).

Jusqu'à sa fermeture en août 2006, les mentions de l'ESAP se multiplieront dans les quotidiens neuchâtelois. Remplacée par les centres régionaux de formation institués par le Concept général de formation, l'ESAP organisera une dernière journée des portes ouvertes en octobre 2003, qui bénéficiera d'un intérêt médiatique certain (cf. p. ex. JMP, 2003; Pauchard, 2003).

Une diversification des missions et activités de l'Institut peu relatée par la presse locale

La diversification des activités de l'Institut, en particulier la publication de manuels de formation dès 1970 (cf. Tschan, 2021, pp. 10–19, puis son rôle dans l'organisation et la supervision des examens fédéraux sont très largement passés inaperçus dans les médias locaux. En effet, les seuls articles identifiés faisant mention de manuels ISP sont ceux, assez récents, consacrés à une version renouvelée du manuel Droits de l'homme et Éthique professionnelle (cf. notamment (Terol, 2009)⁴. Quant aux examens, ils sont brièvement abordés à l'occasion de la couverture médiatique d'une journée portes ouvertes

du Chanet, où la prochaine mise en place du brevet fédéral de Policière / Policier est mentionnée (Pauchard, 2003), puis lorsque les quotidiens neuchâtelois évoquent les nouvelles missions de l'Institut, dans le cadre de ses activités du jubilé des 60 ans (Joly, 2006).

En ce qui concerne le centre de documentation de l'Institut (CentreDoc), sa création en 1992 est mentionnée par les quotidiens neuchâtelois (AO, 1992; B., 1992). Le CentreDoc, issu d'une collaboration entre l'Institut et l'Université de Neuchâtel, et donc d'un rapprochement entre police et monde académique, intéresse les médias locaux de par le caractère jugé inhabituel d'une telle entreprise, mais aussi de par la confidentialité de certaines de ses ressources. À ce titre, L'Express introduira ainsi le bref article consacré à la création du CentreDoc :

« Foin de l'imagerie populaire des policiers et étudiants en droit qui se regardent en chiens de faïence ou, pire, s'affrontent sur les pavés ! Dans un souci d'ouverture de leurs milieux respectifs et par rationalisation matérielle et financière, l'Université de Neuchâtel et l'Institut Suisse de Police [...] vont créer en commun un centre de documentation. » (B., 1992)

Le rôle de l'Institut et sa collaboration avec l'Université de Neuchâtel sont également mentionnés dans divers articles consacrés à la création de ce qui allait devenir l'Institut de lutte contre la criminalité économique à la Haute École Arc (cf. notamment RGT, 2000).

Bilan

Globalement (très) favorable à l'Institut, la couverture médiatique des quotidiens neuchâtelois apporte un éclairage riche et varié sur l'histoire de l'institution. Au final, ce seront d'une part la formation et le perfectionnement, véritable cœur du métier de l'Institut, qui auront marqué ce traitement médiatique. D'autre part, les récits journalistiques mettent souvent en évidence le rôle de certaines personnalités ayant bénéficié d'une notoriété cantonale ou nationale, et marqué ou appuyé l'activité de la fondation. Si la

Le CentreDoc [...] intéresse [...] de par le caractère jugé inhabituel d'une telle entreprise, mais aussi de par la confidentialité de certaines de ses ressources.

⁴ À noter que durant de nombreuses années, les moyens didactiques publiés par l'Institut avaient un caractère confidentiel, ce qui n'est plus que rarement le cas aujourd'hui. En effet, à quelques exceptions près, les manuels ISP peuvent aujourd'hui être acquis sans restriction.

diversification et la décentralisation des activités de l’Institut ont finalement été peu médiatisées par les quotidiens neuchâtelois, notamment après le tournant du 21^e siècle, il n’en reste pas moins que l’Institut y reste considéré, en 2017, comme un « vecteur de rayonnement » de la région Neuchâtel-Littoral.

Bibliographie

Quotidiens neuchâtelois

- AO (1992), « La maréchaussée fichée : Collaboration Université de Neuchâtel - Institut suisse de police », *L'Impartial*, 1^{er} juillet. p. 15.
- AO-comm (1988), « 1500 policiers se perfectionnent », *L'Impartial*, 5 novembre. p. 27.
- ats-ap (2002), « Le directeur jette l'éponge », *L'Impartial*, 16 décembre. p. 2.
- B., A. (1992), « Etudiants et pandores unis », *L'Express*, 1^{er} juillet. p. 11.
- Bd, G. (1966), « L’Institut suisse de police a fêté son 20^e anniversaire », *Feuille d’avis de Neuchâtel*, 9 mai. p. 3.
- Bd., G. (1967), « L’Ecole suisse de police est enfin une réalité », *Feuille d’avis de Neuchâtel*, 21 février. p. 3.
- cp (1990), « Vague policière sur la ville », *L'Impartial*, 2 novembre. p. 26.
- g (1966), « Plus de mille deux cents policiers suisses suivront des cours », *L'Impartial*, 5 novembre. p. 7.
- Imp. (1972), « Le conseiller fédéral Kurt Furgler à Neuchâtel », *L'Impartial*, 29 mars. p. 9.
- JMP (2003), « Les aspirants de police ouvrent leurs portes », *L'Impartial*, 10 octobre. p. 3.
- Joly, D. (2006). « La police s'uniformise ». *L'Express*, 17 novembre. p. 2.
- L., P. (1970). « La première Ecole suisse de police présentée à M. von Moos à Neuchâtel », *L'Impartial*, 6 janvier. p. 7.
- Mt., G. (1969), « Institut Suisse de Police : un grand jour et aussi un avenir prometteur », *Feuille d’avis de Neuchâtel - FAN*, 10 décembre. p. 3.
- Mt., G. (1970), « Ouverture solennelle de la première École suisse de police, au Chanet », *FAN L'Express*, 6 janvier. p. 3.
- Mt., G. (1973). « L’Ecole suisse de police au carrefour de deux volées... », *FAN L'Express*, p. 31.
- Mt., G. (1979). « Dix ans d’Ecole suisse de police au Chanet avec la présence du conseiller fédéral Furgler », *FAN L'Express*, 9 janvier. p. 3.
- N., J. (1972), « Le conseiller fédéral Furgler au Chanet », *Feuille d’avis de Neuchâtel*, 29 mars. p. 3.
- NHU (2002), « Le bâtiment n'est pas en cause », *L'Impartial*, 17 décembre.
- P., C. (1996), « 50 ans de formation policière », *L'Impartial*, 19 avril. p. 21.
- P., J.-P. (1946), « Vers la création d’un Institut suisse de police à Neuchâtel », *Feuille d’avis de Neuchâtel*, 7 janvier. p. 6.
- P., J.-P. (1948a), « Aujourd’hui s’ouvrent à Neuchâtel les premiers cours organisés par l’Institut suisse de police », *Feuille d’avis de Neuchâtel*, 12 avril. p. 6.
- P., J.-P. (1948b), « L’inauguration des cours de l’Institut suisse de police », *Feuille d’avis de Neuchâtel*, 13 avril. p. 6.
- Pauchard, J.-M. (2003), « Vers un titre fédéral de policier », *L'Express*, 13 octobre. p. 3.
- R., A. (1949), « Comment travaillent d'une façon pratique les policiers réunis pour une semaine à Neuchâtel », *Feuille d’avis de Neuchâtel*, 18 octobre. p. 6.
- RD (1984), « Ecole Suisse de police à Neuchâtel. Bonjour Madame la « principale » », *L'Impartial*, 19 janvier. p. 25.
- RGT (2000), « HES. Etudes postgrades pour contrer la criminalité », *L'Express*, 16 septembre. p. 2.
- rws (1973), « De ville d'études Neuchâtel deviendra-t-elle ville policière? », *L'Impartial*, 9 janvier. p. 7.
- RWS (1973), « Au Chanet, les cours de l’Ecole suisse de police sont terminés », *L'Impartial*, 19 avril. p. 7.
- RWS (1981), « Le diplôme de l’Ecole suisse de police à quatre jeunes hommes et quatre jeunes filles », *L'Impartial*, 27 juin. p. 9.
- s.n. (1946), « L’institut suisse de police est devenu une réalité », *Feuille d’avis de Neuchâtel*, 24 octobre. p. 8.
- s.n. (1948), « M. de Steiger visite l’Institut suisse de police », *Feuille d’avis de Neuchâtel*, 22 avril. p. 8.
- s.n. (1949a), « Aujourd’hui s’ouvre à Neuchâtel un important cours de perfectionnement organisé par l’Institut suisse de police », *Feuille d’avis de Neuchâtel*, 17 octobre. p. 8.
- s.n. (1949b), « La fin du cours de perfectionnement de l’Institut suisse de police », *Feuille d’avis de Neuchâtel*, 22 octobre. p. 12.
- s.n. (1956). « Bienvenue à 650 policiers », *Feuille d’avis de Neuchâtel*, 5 novembre. p. 12.
- s.n. (1958a), « Près de 1000 policiers dans nos murs cette semaine », *Feuille d’avis de Neuchâtel*, 4 novembre. p. 14.
- s.n. (1958b), « Les cours de l’Institut suisse de police ont pris fin », *Feuille d’avis de Neuchâtel*, 10 novembre. p. 12.
- s.n. (1960), « Le conseiller fédéral von Moos à l’Institut suisse de police », *Feuille d’avis de Neuchâtel*, 12 novembre. p. 28.
- s.n. (1967), « M. von Moos en visite à l’Institut de police avec ses collaborateurs », *Feuille d’avis de Neuchâtel*, 11 novembre. p. 3.
- s.n. (1967), « Neuchâtel : première journée des cours de l’Institut suisse de police », *Feuille d’avis de Neuchâtel*, 7 novembre. p. 2.
- s.n. (1974), « La conférence des directeurs de police des villes suisses fêtera ses 25 ans à Neuchâtel », *FAN L'Express*, 23 octobre. p. 3.
- s.n. (1981a), « Les deux pionniers de l’ISP », *FAN - L'Express*, 23 avril. p. 3.
- s.n. (1981b), « Cours à l’Institut suisse de police », *L'Impartial*, 12 novembre. p. 23.
- s.n. (2017), « Neuchâtel et Littoral. Éléments qui en font un lieu unique: la trilogie lac-vigne-forêt, l’innovation », *L'Express*, 13 septembre. p. 3.
- Sp., S. (1996), « Arnold Koller descend du ciel », *L'Express*, 4 mai. p. 9.
- TEROL, S. (2009), « Un meilleur manuel pour de meilleurs policiers », *L'Express*, 17 décembre. p. 5.
- WILLEMIN, N. (2009), « Consultez les archives de «L'Express» et de «L'Impartial» sur internet », *L'Express*, 1^{er} décembre. p. 14.
- WINTELER, S. (2020), « Karin Keller Sutter la «Neuchâteloise» », *Arcinfo*, 29 janvier. pp. 2–3.

Autres sources

- BÉGUIN, G. et al. (1981). *Institut suisse de police de Neuchâtel. 1946–1981*. Neuchâtel: ISP.
- Institut Suisse de Police (1956–2020). *Rapports d’activité 1946–2020*.
- Institut Suisse de Police (2006), 60 ans: *Institut Suisse de Police - 60 Jahre: Schweizerisches Polizei-Institut*. Neuchâtel: Éditions ISP.
- MEICHTRY, W. (1996), « L’Ecole de trois ans », *INFO - Organe d’information de l’Institut Suisse de Police*, no.II.
- MEIER, P.-M. (2006), « L’Institut suisse de police au service de la Police ». In: Institut Suisse de Police, *60 ans : Institut Suisse de Police - 60 Jahre: Schweizerisches Polizei-Institut*. Neuchâtel: Éditions ISP, pp. 9–14.
- Société Neuchâteloise de Presse (2009–2021). *Archives historiques. Feuille d’avis de Neuchâtel / FAN / L'Express - L'Impartial - Arcinfo*. [En ligne] <http://www.lexpressarchives.ch/> [consulté le 22 juin 2021].
- TCHAN, S. (2021). Entre harmonisation et modernité. Le développement des prestations de formation de l’ISP au service des polices suisses. *format magazine - Revue de formation et recherche policières*, Issue n° 11, pp. 10–19.
- WARYNKSI, J.-R. (dir.) (1996). *Institut Suisse de Police 1946–1996 (INFO, Organe d’information, II/96)*. Neuchâtel: ISP.

Zusammenfassung

75 Jahre lokale und nationale Polizeigeschichte: Beiträge aus der Neuenburger Lokalpresse über das Schweizerische Polizei-Institut

Anlässlich des 75-jährigen Jubiläums des Schweizerischen Polizei-Instituts bietet dieser Beitrag einen externen Blick auf die Geschichte des Instituts. Dafür werden hauptsächlich Beiträge aus dem digitalisierten Archiv der Neuenburger Lokalzeitungen (*Feuille d'avis de Neuchâtel*, FAN, *L'Express*, *L'Impartial* und *Arcinfo*) unter die Lupe genommen. Die 760 Erwähnungen des Begriffs «Schweizerisches Polizei-Institut» zeigen einerseits die gesellschaftliche Entwicklung, vor allem aber diejenige der Polizei seit Ende der

40er Jahre auf. Die Archiv-Trouvaillen veranschaulichen bestimmte Aspekte der Geschichte des Instituts, insbesondere im Bereich der Weiterbildung und seit der Eröffnung der Schweizerischen Polizeischule auch im Bereich der Grundausbildung. Die mediale Berichterstattung über die Aktivitäten des Instituts war im Laufe der Jahre uneinheitlich; meist hing sie von Begleitumständen ab wie der Beteiligung allseits bekannter Persönlichkeiten aus der Neuenburger oder Bundespolitik, oder davon, dass Anlässe des SPI in Neuenburg selbst stattfanden. Es kommt zudem darauf an, wie «greifbar» diese Aktivitäten sind.

Riassunto

75 anni di storia locale e nazionale della polizia: l'Istituto Svizzero di Polizia negli archivi dei quotidiani neocastellani

In occasione del 75° anniversario dell'Istituto Svizzero di Polizia, questo articolo presenta la storia dell'Istituto da un punto di vista esterno, ottenuto in gran parte grazie al fondo archivistico dei quotidiani neocastellani (*Feuille d'avis de Neuchâtel* / FAN / *L'Express*, *L'Impartial* e *ArcInfo*). La combinazione «Institut Suisse de Police» presenta più di 760 occorrenze in questo fondo archivistico, che testimoniano l'evoluzione della società e soprattutto delle polizie a

partire dalla fine degli anni Quaranta. Gli articoli trovati illustrano alcuni stralci della storia dell'Istituto, in particolare per quanto concerne la formazione continua e poi, dall'apertura della Scuola svizzera degli aspiranti di polizia, anche la formazione di base. Si può constatare che con il passare degli anni la copertura mediatica delle attività dell'Istituto varia e che è fortemente legata ad alcuni fattori: il coinvolgimento di personalità politiche neocastellane o federali molto note ai lettori, nonché lo svolgimento di attività a Neuchâtel e la loro «tangibilità».